

Procuration générale

Si vous souhaitez donner une procuration générale, nous vous prions de bien vouloir remplir ce formulaire, le signer et le retourner directement par la poste ou par fax à **Swiss Life, Shareholder Services, Case postale, 8022 Zurich**. Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire.

Le/la soussigné(e):

Nom, prénom _____ N° de dépôt _____

Société _____

Rue, n° _____ NPA _____ Localité _____

confère par la présente à:

Nom, prénom _____

Société _____

Rue, n° _____ NPA _____ Localité _____

une procuration générale pour le/la représenter valablement auprès de Swiss Life dans le cadre de la conservation en dépôt collectif de son/ses titre(s).

En tant que représentant(e) du mandant, le/la mandataire peut, en particulier, disposer, entièrement ou partiellement, des avoirs ou valeurs patrimoniales détenus par le mandant, tels que des titres et les revenus qu'ils génèrent, vendre ou céder des titres, ou procéder à leur retrait, approuver les relevés et bordereaux de dépôt et conclure des affaires avec lui-même.

Sont ici expressément approuvées les déclarations, opérations et affaires déjà faites par le/la mandataire, directement ou avec la participation de tiers.

Indépendamment de l'inscription au registre du commerce, la présente procuration reste en vigueur jusqu'à sa révocation écrite. Elle garde sa validité même si le/la mandataire ou l'un ou l'autre sociétaire de l'entreprise vient à décéder, ou si survient l'un ou l'autre des motifs d'extinction précisés à l'art. 35 CO.

Le/la mandataire est autorisé(e) à transférer tout ou partie de la procuration à des tiers.

Les parties conviennent que la présente procuration, tant en ce qui concerne son établissement et sa validité que les rapports juridiques qui en résultent, est soumise au droit suisse et dépend du for de Swiss Life Holding à Zurich. Swiss Life Holding peut néanmoins choisir toute autre juridiction.

Lieu et date

Le/la mandataire

Le/la mandant(e)